

[Traduction]

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, si le député accepte de retirer son bill, je proposerai au nom des députés de ce côté-ci de la Chambre:

Que le sujet du bill soit renvoyé au comité permanent des communications et de la culture.

Les autres députés seront peut-être d'accord pour accepter cette motion.

● (1730)

[Français]

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler de ce sujet, étant francophone d'une autre section du pays. Cependant, l'honorable député et moi-même, à Ottawa, nous sommes voisins de clôture. Il se peut bien par exemple, à la suite de nos expériences et de nos besoins dans le reste du pays, que, actuellement, le principe très étroit de ce bill nous nuise plutôt qu'il nous aide. Cependant, j'aimerais attirer l'attention des honorables députés sur un fait, parce que cela s'est passé plutôt à l'improviste, et je ne sais même pas si l'honorable député se souvient qu'il fait partie d'un comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat qui va examiner cela. C'est justement parce que c'est quelque chose qui a été étudié et décidé au cours du Parlement précédent, qui a été continué, et qui maintenant est en voie de réalisation—les rapports du Commissaire aux langues—et je cite actuellement le texte des *Procès-Verbaux* du 23 mai comme il suit:

Sur motion de M. Pinard, ...

... leader du gouvernement à la Chambre ...

... appuyé par ...

... son collègue ...

... M. Lapointe, il est ordonné,—Qu'un Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes soit institué pour étudier le rapport du Commissaire des langues officielles, 1978, déposé sur le Bureau de la Chambre le mardi 20 février 1979 (document parlementaire n° 304-1/301), ainsi que le rapport du Commissaire des langues officielles, 1979, déposé sur le Bureau de la Chambre le mardi 22 avril 1980 ...

Et on donne le numéro matricule de ce document parlementaire.

Eh bien, par la suite, le 9 juin, la Chambre a adopté la motion suivante, motion de M. Pinard, appuyé par M. MacEachen, et je cite:

Que les députés devant représenter cette Chambre au sein du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes institué pour étudier les rapports du Commissaire des langues officielles soient messieurs Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe), Corbin, Gauthier, Herbert, Joyal, Kilgour, La Salle, Nystrom et Stollery; ...

Certains députés que je vois ici, pour qu'on puisse bien le noter, voudraient peut-être participer à ce débat? Mais est-ce là l'objectif de ce bill? Eh bien, moi je me demande si cela aussi ne devrait pas être déferé à ce même comité mixte. Je dis qu'avec le texte et les recommandations de M. Yalden, le Commissaire aux langues officielles, on pourrait actuellement

Langues officielles—Loi

étudier les problèmes soulevés par l'honorable député, et j'accepterais bien moi d'en faire partie.

Une suggestion a été faite par l'honorable député de Spadina (M. Stollery), selon laquelle l'étude du bill de l'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) devrait être déferée non pas au comité de la Chambre sur la radiodiffusion, mais au comité mixte, et nous aurions alors tout l'ensemble à étudier, et je pense bien que la valeur d'un comité mixte, savoir, entre la Chambre et le Sénat, repose sur le fait qu'elle n'est pas soumise à la pression du temps.

Bien souvent nous avons des pensées pas assez mûries, des réflexions faites sans assez de considération pour tout l'ensemble du pays. Et ici je dois surtout mettre en garde mes collègues de la Chambre provenant de la province de Québec. Je dis très sincèrement que nonobstant le fait que moi je suis francophone canadien aussi, c'est-à-dire un Canadien d'origine francophone et de l'ouest canadien, que les attitudes dans cette partie du pays ne sont pas nécessairement celles qui régissent ce coin-ci du pays, et pas les idées du centre du Canada. Justement ici on vise à ce que partout les enseignes soient bilingues, que partout l'anglais et le français soient placés sur un pied d'égalité.

Monsieur le président, mes chers amis et collègues ne savent pas la difficulté que nous avons eue à persuader les gens d'accepter dans des collectivités absolument à cent pour cent anglophones, dans les bureaux de poste ou bien dans d'autres milieux, dans les gares du Canadien National, toutes les annonces à l'entrée des Parcs Nationaux, des Montagnes, soit en Alberta, soit en Colombie-Britannique, toutes les annonces du système des Parcs Nationaux, dans les deux langues, où il n'y avait même pas 2 p. 100 des gens qui y passaient, qui lisaient même le français. Ce sont là certaines difficultés. L'honorable député d'Ottawa-Vanier le sait, pour ce qui est de répandre l'usage du français, nous partageons les mêmes objectifs.

Il se peut cependant que je ne partage pas les mêmes idées sur les moyens. On a peut-être dépensé des centaines de millions de dollars, nous les avons gaspillés ici au cours de la dernière décennie, je pense au recyclage de la Fonction publique. Nous avons perdu. Allons simplement voir nos «connaissances» qui ont passé par l'École des langues. Certains d'entre eux ont eu la facilité et la possibilité d'apprendre la deuxième langue et ils en sont très contents. Mais pour d'autres, cela a été tout simplement un calvaire. Premièrement, cela a créé un sentiment d'antipathie envers la langue; deuxièmement, cela a coûté bien cher, et avec cet argent nous aurions bien pu, en obtenant la coopération des provinces pour l'instruction de pédagogues de la langue française, agir beaucoup plus rapidement. Il y a pénurie de pédagogues dans le pays, une forte pénurie de personnes qualifiées, et je dis «qualifiées», à enseigner à notre jeunesse le français.